

# **PROCES-VERBAL**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 21 JANVIER 2013**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le vingt et un janvier deux mille treize à dix-huit heures, à la Mairie de VEZAC, sous la présidence de M. Jean-Claude CASTAGNAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CASTAGNAU, Patrick VANHERZEELE, Thierry TREMOUILLE, Véronique LEMARQUIS, Serge GRASSI, Lionel GUINOISEAUX, Marie-Thérèse LAMOTHE, Jeannine MOGNIER, Georgette RIGAUD, Jean-Pierre TERET.

Etaient absents : Pierre André ROQUE (excusé), Christelle LACOMBE, Audrey SABOUREAU, Lucien LARENIE.

Secrétaire de séance : Thierry TREMOUILLE assistée de Dominique DOUSSEAU.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures.

#### **- Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la réunion du Conseil du 19 Novembre 2012.**

#### **1. - Lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'amenée du gaz en réseau :**

Dans le cadre du développement de la Commune de VEZAC, il serait souhaitable d'offrir un choix d'énergie supplémentaire aux administrés et donc de projeter la réalisation d'une distribution publique de Gaz.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le mode de gestion de ses services publics.

La réflexion menée à ce sujet a conduit à exclure la possibilité de la conception et de la construction de l'ouvrage réalisées sous maîtrise d'oeuvre de la Commune avec une exploitation en régie directe, la Commune ne disposant ni de l'assiette financière, ni des compétences techniques nécessaires.

La Commune envisage donc de réaliser une délégation de service public de distribution de gaz par voie de concession.

Dans cette hypothèse, la conception, la construction et l'exploitation des ouvrages seraient assurés et financés par le concessionnaire.

Monsieur le Maire propose :

- . de demander à Monsieur le Président du SDE 24 représentant des 557 communes du Département et possédant la compétence gaz de charger ses services d'assurer la procédure de mission de consultation, d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public et d'entreprendre avec un ou des candidats ayant remis une offre, la négociation des conditions de gestion du service afin de présenter au Conseil Municipal celle des offres remplissant au mieux les conditions de la présente consultation.
- . que le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre dès maintenant cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► **DONNE SON ACCORD** sur ce projet et **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Une quarantaine de personnes intéressées à VEZAC pour l'amenée de gaz sur leur propriété.

## **2. - Travaux de génie civil de télécommunications : Marqueyssac – La Malartrie – Le Port :**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de dissimulation de réseaux qui s'inscrivent dans la démarche environnementale poursuivie par l'ensemble des collectivités territoriales de la Dordogne, le syndicat départemental a conclu une convention cadre avec l'opérateur de télécommunications « FRANCE TELECOM », qui définit les modalités techniques, administratives et financières et dissimulation des réseaux de télécommunications aériens, à laquelle peuvent faire appel les communes qui le souhaitent et dont les termes sont rappelés dans le projet de convention présenté.

Or, dans l'esprit du projet d'effacement de réseaux d'électrification existant sur la commune, il est opportun de prévoir l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, qui contribuera à parachever l'action environnementale engagée.

Ainsi le projet présenté à cet effet par le Syndicat Départemental prévoit les travaux suivants :

- Travaux de génie civil à la charge de la Commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un montant TTC de **29 555,08 €**.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation du projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► **DESIGNE**, le syndicat départemental en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux suivants :

### **RENFORCEMENT BT Marqueyssac, La Malartrie, Le Port**

tels qu'ils figurent sur les plans et devis présentés.

► **APPROUVE** les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux,

► **S'ENGAGE** à rembourser au S.D.E. 24 les sommes dues, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à la Commune à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées.

► **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de VEZAC.

► **ACCEPTÉ** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment la convention d'opération tripartite soumise.

## **3. - Travaux neufs d'éclairage public : Lotissement La Fournerie Nord**

### **HLM Champ d'Alcause**

### **Les Magnanas :**

La Commune de VEZAC est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public. Or des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au syndicat départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Eradication des luminaires à boules lotissement La Fournerie (3 foyers lumineux), HLM Champ d'Alcause (3 foyers lumineux), Les Magnanas (2 foyers lumineux) pour un montant TTC de 6 661,09 €. La Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la

dépense nette H.T., soit **2 784,74 €** selon le décompte définitif, s'agissant de travaux de renouvellement.

Il convient de solliciter l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le SDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **DONNE MANDAT** au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- ▶ **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- ▶ **S'ENGAGE** à régler au SDE 24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- ▶ **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'Entreprise et le S.D.E. 24,
- ▶ **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de VEZAC.
- ▶ **ACCEPTÉ** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

#### ♥ **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Annuité prêt C.E. :** L'échéance tombait le 5 Novembre 2012. Le Conseil Général de la Dordogne ayant tardé à nous verser la subvention « assainissement » (demandée depuis juin 2012 : 82 440 €), le prêt n'a pu être versé à l'échéance par manque de trésorerie. La subvention attendue a été perçue en Perception seulement le 11 Janvier 2013. L'annuité de prêt dûe a été payée par le comptable le 24 Janvier 2013 sur le budget 2013 avec intérêts de retard (1907,71 €), somme complémentaire à prévoir lors du vote du budget primitif.
- **Equipement travaux d'irrigation :** L'ouverture des plis pour la mise en sécurité de la prise d'eau aura lieu le Vendredi 1er Février 2013 à 11 heures.
- **Travaux aménagement des abords de l'église :** L'ouverture des plis est prévue le 4 Mars 2013 à 9 heures 30 et la présentation des offres le 11 Mars 2013 à 9 heures à la Mairie. Le calendrier des travaux est opérationnel à partir du mois d'Avril 2013 jusqu'en Juin 2013. Travaux à suivre.
- **Reliquat MSA propriété FOUKSMAN :** La somme à récupérer à la suite du décès de M. Robert FOUKSMAN s'élève à 36 674,00 € au titre de l'allocation de fonds de solidarité vieillesse. Vu la lettre de la MSA adressée au notaire Maître COURTY à MEYRALS.
- **Rassemblement de véhicules militaires :** Opération CASTLES FIVE reconduite en 2013 les 5, 6, 7 et 8 Juillet. Demande de subvention à faire auprès du Président de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir pour le financement partiel de la manifestation.
- **Fête Saint-Jean :** Elle aura lieu le samedi 29 Juin 2013 au stade municipal « Les Magnanas » : repas champêtre, feu de Saint Jean et feux d'artifice pour clore la soirée.

▪ Nouveaux rythmes scolaires : Les maires du canton sont convoqués prochainement à ce sujet pour la mise en place du nouveau dispositif. Une décision doit être prise avant le 15 Mars 2013, sinon la réforme des nouveaux rythmes scolaires dans nos écoles sera reportée à la rentrée scolaire 2014.

▪ Plan communal de sauvegarde : Présentation du document condensé établi par Serge GRASSI qui en indique les grandes lignes sur écran blanc faisant apparaître les responsabilités de chacun, chacun à son poste (élus et personnel), pour prévenir et informer la population en cas de graves catastrophes naturelles : mouvements de terrain, feux de forêts, inondations, etc...

Pour finaliser ce document, le Maire devra prendre un arrêté municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 heures 30.